

Septembre 2020

## Comité de suivi de l'accord relatif à la protection des salariés et à la relance d'activité.

Cas contacts, fermetures d'écoles,  
de classes, de crèches.  
Un contexte à prendre en compte.



Le comité de suivi de l'accord relatif à la protection des salariés s'est réuni le 22 septembre. Le sujet de la rentrée scolaire et les problématiques de fermetures d'écoles, de classes, ou de crèches ont été abordées. FO a demandé que les mesures mises en œuvre pendant la période de confinement soient réactivées.



### Fermetures d'écoles, classes, crèches.

Le ministère de l'Education nationale a allégé le règlement sur les cas contacts à l'école. Les fermetures de classes seront néanmoins obligatoires à partir de trois cas positifs parmi les élèves.

Cette décision des pouvoirs publics à d'éventuelles fermetures risque d'avoir des conséquences pour les salariés devant assurer la garde de leur enfant ou s'il a contracté le COVID, ou est cas-contact.

Compte tenu de ce contexte découlant de décisions des pouvoirs publics, FO a demandé, lors de ce Comité de suivi, que les dispositions de l'accord de relance soient appliquées.

De plus, nous avons demandé que les dispositions mises en œuvre au début de la crise sanitaire soient réactivées.

L'autorisation d'absence rémunérée (code CD) doit être une solution reconduite et proposée aux salariés confrontés à ces situations.

Dans le cas où le salarié accepte de télétravailler tout en gardant son(s) enfant(s), un aménagement d'activité, selon ses souhaits, doit être possible (nombre d'heures de travail possible sur la journée, créneaux horaires, objectifs adaptés, etc.).

La DRH Groupe nous a indiqué mener des réflexions sur les mesures qu'elle mettra en œuvre face à cette problématique. Celles-ci seront dévoilées fin de semaine ou semaine prochaine.

Nous appelons la Direction à tenir compte des décisions des pouvoirs publics et à ne pas oublier que les salariés ont permis la continuité de l'activité pendant le confinement et depuis le déconfinement.

Leur permettre de faire face à de telles situations n'est qu'un juste retour des choses.



**AGIR, NE PAS SUBIR**

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

